



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU MARDI 12 OCTOBRE 2021

ORDRE DU JOUR

1. Remise du diplôme d'honneur à Monsieur Michel Savoy
2. Appel
3. Approbation du procès-verbal du 29 juin 2021
4. Règlement relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse et sur les appareils automatiques de distribution
 - 4.1 Présentation et discussion
 - 4.2 Rapport de la commission financière
 - 4.3 Approbation
5. Règlement relatif à la perception d'un impôt sur les spectacles et les divertissements
 - 5.1 Présentation et discussion
 - 5.2 Rapport de la commission financière
 - 5.3 Approbation
6. Règlement du cimetière et de la chapelle mortuaire
 - 6.1 Présentation et discussion
 - 6.2 Rapport de la commission financière
 - 6.3 Approbation
7. Révision totale des statuts Réseau Santé et Social de la Veveyse
 - 7.1 Présentation et discussion
 - 7.2 Rapport de la commission financière
 - 7.3 Approbation
8. Communications du Conseil communal
9. Divers



SEANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Madame Maude Landry, Présidente du Conseil général (ci-après CG), salue Monsieur le Vice-Président, les membres du bureau, ses collègues du CG, Monsieur l'Administrateur, Madame la secrétaire, le Conseil communal (ci-après CC), Monsieur le Syndic et les représentants de la presse.

Elle souhaite également la bienvenue au public et rappelle qu'il lui est interdit d'intervenir pendant la séance.

1 Remise de diplôme de la citoyenneté d'honneur à Monsieur Michel Savoy

Mme la Présidente explique que l'intitulé du point 1 a été légèrement modifié afin d'être en accord avec la distinction remise à M. Savoy ; elle passe la parole à Monsieur Robert Savoy pour l'allocution et la remise de la distinction.

Monsieur Robert Savoy s'adresse à Monsieur Michel Savoy avec ce discours :

« Michel, tu as commencé ta carrière politique au sein du CG en 1991, dès ta 1ère législature à la ComFin et la 2ème au bureau du CG.

Dans le livre « Attalens le passé retrouvé » on peut y lire que Michel était Vice-président en remplacement du président démissionnaire du CG, et avait octroyé la bourgeoisie d'honneur à André Dumas (en 1997) ainsi que la bienvenue à la 2000° habitante, Elodie !!

Président du CG en 1998 tu poursuivras ta carrière politique au législatif jusqu'en 2004.

La même année, tu entres au CC en remplacement de Daniel Widmer et tu reprends le dicastère de la Police du feu de la PC du cercle d'inhumation, ainsi que la déchèterie. Tu participes d'ailleurs au déplacement de celle-ci de l'ancien site à l'emplacement qu'on connaît aujourd'hui.

En 2006, tu prends les rênes de la commune. Avec cette nouvelle fonction de Syndic, tu gères le dicastère de l'administration, des finances et du personnel.

Le 2 mai 2006, avec le président du CG, vous octroyez la Bourgeoisie d'honneur à Elisabeth Sapin.

En 2011, tu souhaites la bienvenue au 3000° habitant Timéo lors du 1er août à Tatroz.

En 2016, tu représentes les communes de la Veveyse au sein du comité de l'association des communes fribourgeoises.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Quelques faits marquants sous ta syndicature :

2004, date du début du PAL, puis Valtraloc, Etude Mandat parallèle du centre village, la création de la Corporation forestière de la Basse-Veveyse, finalisation de la fusion des corps des sapeurs-pompiers, le livre « Attalens le passé retrouvé », le partenariat avec le vignoble de la Cure d'Attalens, construction de l'école du Mouton, de la salle de gym les Etoiles, achat par la commune de l'ancienne Poste, de l'atelier de couture, le début des négociations inabouties pour l'échanges du Champs des Armes, construction et agrandissement du bâtiment du Renard ou encore l'accident d'avion à Tatroz en avril 2012.

Tu as été touché et très affecté par les décès successifs d'Annelyse Pittet, conseillère communale et de deux amis et collègues Jacques-André Vuillens, conseiller communal et Georgy Savoy, responsable du service technique.

Du point de vue engagement privé pour la collectivité, 15 ans comme curateur privé pour la justice de paix de la Veveyse, 5 ans membre de cellules d'aides aux exploitations agricoles en difficulté pour la partie francophone du canton mis en place par la DIAF à Grangeneuve.

Michel tu es de fort caractère, tu es une « personnalité » ! Quand tu es très convaincu par un projet/une idée/un objectif, tu y mets beaucoup d'énergie pour qu'il se concrétise ! Tu as côtoyé 4 administrateurs ! Moins administratif, plus démonstratif, tu as aussi sans doute dû te faire violence pour accepter toute la paperasse administrative, si c'était toi qui t'en étais directement occupé, il y aurait certainement un peu plus de forêt à Attalens !

Tu as vu débouler des citoyens et citoyennes, chez toi, aussi bien le samedi comme le dimanche, pour des affaires communales ! Pas toujours drôle...

Tu es aussi une mémoire vivante de notre commune ! Tu as une connaissance historique assez impressionnante !

Pour exemple quand il fallait rechercher la famille d'une personne au cimetière, tu savais nous dire qui était sa descendance et où aller la rechercher ...

Tu étais un Syndic très engagé, motivé pour le bien de ta commune et de ses habitants ! Tu aimes ton métier d'agriculteur et tu es très présent pour ta famille qui t'a soutenu pendant toute ces années.

De 1882 à ce jour, tu fais partie des 128 conseillers communaux ayant œuvré pour notre commune et le 16ème Syndic d'Attalens. En 1998, tu as été le 21ème président du Conseil général élu depuis le 1er conseil général qui s'est tenu en 1958.

Conformément à la loi du 14 décembre 2017, Michel SAVOY par ton nom de famille tu es originaire et Bourgeois de la commune d'Attalens.



Pour tes 13 ans passés au sein du CG, pour tes 2 ans en tant que conseiller communal et tes 14 ans comme Syndic, en remerciements pour ton implication et ton engagement au cours des 29 années passées au Législatif et à l'Exécutif communal, le Conseil général d'Attalens, conformément à sa décision en séance plénière du 4 mai 2021, te décerne la Citoyenneté d'honneur en ce jour du 12 octobre 2021.

Bravo et encore Merci »

Il lui remet le diplôme de la citoyenneté d'honneur ainsi qu'un présent sous les applaudissements des membres du CG et du CC.

Monsieur Michel Savoy prend la parole avec émotion pour certifier que ce titre hautement honorifique a surtout une grande valeur en son cœur. Il remercie sincèrement ses proches pour leur compréhension et leur accompagnement durant toutes ces années. Il remercie également le personnel communal, notamment Madame Sapin et Monsieur Brünisholz. Une pensée pour Monsieur Alexandre Tangerini qui l'a beaucoup aidé et soutenu durant des années. Et enfin, il remercie les membres du CG pour ce titre.

2 Appel

Présents : 28

Excusés : MM Reiner Sutter et Yves Savoy.

Le Conseil communal est au complet.

La convocation et ses annexes ont été adressées à chaque conseiller général par courriel en date du 28 septembre 2021. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation et de l'ordre du jour. Le quorum étant atteint, Mme la Présidente constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

Mme la Présidente annonce la démission de Monsieur Andy Kalusivikako et souhaite la bienvenue à Madame Adrienne Monnard, assermentée dans l'après-midi.

3 Approbation du procès-verbal du 29 juin 2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 mai a été remis aux conseillers généraux le 20 mai 2021.

Monsieur Didier Sauteur demande une petite modification dans les termes utilisés pour son intervention dans les divers au sujet de la répartition des écoles, page 16, avant-dernière phrase. Correction sera faite.

Au vote à main levée, le procès-verbal est approuvé par 26 voix et 2 abstentions.



4 Règlement relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse et sur les appareils automatiques de distribution

4.1 Présentation et discussion

Mme la Présidente donne la parole à Monsieur le Syndic, Laurent Menoud.

Monsieur Menoud passe en revue les 8 articles en question. Il explique que ce règlement se veut léger et se tient à disposition pour les questions.

Monsieur Cyril Grandjean, au nom du groupe OSE, demande l'abrogation du règlement. En effet, l'époque où les machines à sous emplissaient les restaurants du canton de Fribourg s'est terminée en 2005. Il considère que ce règlement n'a plus lieu d'être, qu'il rapporte très peu à la commune et voit ce soir une occasion unique de réduire la bureaucratie, en simplifiant le travail de l'administration et en arrêtant d'importuner les commerçants qui payent déjà des impôts sur le bénéfice ainsi que la TVA. Il propose purement et simplement de l'abroger au lieu de le modifier.

Monsieur Robert Savoy demande si son abrogation pose un problème au niveau de la base légale.

Monsieur Laurent Menoud explique que non, qu'il n'y a aucune obligation ; que c'était plutôt une permission aux communes de le faire. Il informe que le montant annuel perçu est d'environ CHF 1'000 à CHF 2'000.--.

Monsieur Georges Emonet demande s'il y a une réglementation concernant l'implantation des divers automates ou si chacun est libre d'en poser un.

Monsieur Laurent Menoud explique que c'est bien soumis à autorisation et que cela relève plutôt de l'aménagement du territoire.

Monsieur Georges Emonet demande s'il y a un risque de voir fleurir ce genre d'automates.

Monsieur Laurent Menoud affirme qu'il y a quelques demandes mais comme ce genre de machine a un coût c'est plutôt un risque économique.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques. Comme il n'y a plus de question, Mme la Présidente remercie les intervenants et passe au point suivant.

4.2 Rapport de la commission financière

Monsieur Didier Sauter, Président de la commission financière, donne son préavis favorable.



4.3 Approbation

Par vote à main levée, le règlement relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse et les appareils automatiques de distribution est refusé par 21 voix contre, 3 voix pour, et 4 abstentions.

Mme la Présidente passe au vote concernant l'abrogation dudit règlement proposé par Monsieur Cyril Grandjean au nom du groupe OSE. L'abrogation est acceptée par 22 voix et 6 abstentions.

Monsieur Laurent Menoud prend acte de la décision et fera le nécessaire.

5 Règlement relatif à la perception d'un impôt sur les spectacles et les divertissements

5.1 Présentations et discussion

Mme la Présidente passe la parole à Monsieur le Syndic, Laurent Menoud.

Monsieur Menoud passe en revue les articles.

Monsieur Didier Sauter demande comment le montant de CHF 200'000. — et le nombre de manifestations ont été déterminé. Monsieur Laurent Menoud répond que cela a été défini sur la base des diverses manifestations connues. Le chiffre est suffisamment haut pour ne pas l'appliquer ; ce règlement vise surtout à ne pas péjorer les sociétés locales qui prendraient l'initiative d'organiser une quelconque manifestation.

Monsieur Cyril Grandjean propose, au nom du groupe OSE, d'abroger également ce règlement. En effet, il cite que le CC, de son propre aveu, a mis une limite suffisamment élevée pour qu'il ne soit jamais appliqué. Le fait de ne pas prélever d'impôt devrait même encourager la mise en place de spectacles dans le village, chose souhaitée par tous.

Comme il n'y a pas de question, Mme la Présidente passe au point suivant.

5.2 Rapport de la commission financière

Monsieur Didier Sauter, Président de la commission financière, donne son préavis défavorable au vu des complications administratives engendrées par ce règlement qui occasionnera des coûts plus importants que les recettes inexistantes.



5.3 Approbation

Par vote à main levée, le règlement relatif à la perception d'un impôt sur les spectacles et les divertissements est rejeté à l'unanimité.

Mme la Présidente demande le vote quant à la proposition du groupe OSE, d'abroger purement et simplement ce règlement. Par vote à main levée, l'abrogation est acceptée à l'unanimité.

Monsieur Laurent Menoud prend acte et explique que la suite des démarches sera plus positive car elle concerne le règlement des subventions.

6 Règlement du cimetière et de la chapelle mortuaire

6.1 Présentation et discussion

Mme la Présidente passe la parole à Monsieur Eliot Savoy.

Monsieur Eliot Savoy donne tout d'abord l'historique du règlement. Ce règlement est en vigueur depuis le 28 avril 2015 ; il est à modifier afin d'y intégrer la chapelle mortuaire et les recommandations du Service de la santé publique. Pour ce faire, la commission du cimetière a privilégié l'élaboration d'un nouveau règlement nommé « Règlement du cimetière et de la chapelle mortuaire. Chaque commune, Granges et Bossonnens, qui font partie du cercle d'inhumation, a son propre règlement calqué sur celui de la commune d'Attalens. Les législatives de ces 2 communes devront donc aussi approuver le règlement les concernant. En annexe du règlement, une convention intercommunale devra être approuvée par les CC des trois villages. Le règlement fait référence à une taxation maximale et les coûts appliqués font partie des annexes du règlement, lequel a été inspiré d'un règlement type de la Direction des affaires sociales ainsi que celui de la commune de Belfaux.

Monsieur Eliot Savoy explique et passe ensuite en revue les articles page par page en demandant s'il y a des questions.

Madame Sophie Deillon intervient comme suit au nom du groupe OSE :

« Article 21 alinéa 1 : proposition de rajouter l'entretien des allées du cimetière et du columbarium ; celui des tombes lorsque le défunt n'a plus de succession incombe à la commune.

Alinéa 2 : proposition de garder l'alinéa 1 de l'ancien règlement, à savoir : lorsque le défunt n'a plus de succession, l'entretien de la tombe incombe à la commune et les frais y relatifs sont à la charge du cercle d'inhumation.

Tout ceci dans le but d'une meilleure compréhension »



Monsieur Robert Savoy fait ensuite la demande suivante :

« Conformément au Règlement du CG de mai 2007, me référant à l'Art 44, point 2, je présente un amendement portant sur l'article 22 de ce règlement du cimetière, amendement que j'ai déposé par écrit et transmis en main propre à Mme la Présidente en début de séance.

Chers collègues dans ce nouveau règlement à l'art 22 en page 8, il a été retiré une partie de l'art 17 plus précisément au point 1 et au point 3, je cite

Point 1 a été retiré :

« , et renouvelable pour 5 ans sur demande expresse de la famille et ceci après l'échéance des 20 ans »

Point 3 a été retiré :

« Le Conseil communal peut décider d'octroyer une prolongation de durée d'inhumation pour des cas liés à des circonstances particulières. »

Je formule mon intervention : ces phrases de cet article 17 ont été intégrés dans l'ancien règlement du cimetière ; pourquoi ? pour donner la possibilité au Conseil communal d'octroyer et de statuer en faveur ou en défaveur d'une prolongation éventuelle durée d'inhumation pour des cas liés à des circonstances particulières. (Il donne l'exemple de la situation qui a été le déclencheur de l'article, soit l'accident d'avion survenu à Tatroz en avril 2012, laissant entre autres 3 orphelins de 7, 10 et 13 ans qui font une demande au CC pour plus de 20 ans - et l'exemple d'un papa de 38 ans décédé d'un cancer foudroyant laissant derrière lui 2 enfants de 3 et 5 ans et leur maman.)

En conséquence je propose de réintégrer cette art 17, **Point 1 de l'ancien règlement** « , et renouvelable pour 5 ans sur demande expresse de la famille et ceci après l'échéance des 20 ans », dans le nouveau règlement sous **Art. 22 Durée d'inhumation et de dépôt des cendres** à la suite du point 1. La durée d'inhumation, pour les tombes d'adultes et d'enfants, est de 20 ans au moins (art. 6 al.3 de l'arrêté).

Et le **Point 3 de l'ancien règlement** «Le Conseil communal peut décider d'octroyer une prolongation de durée d'inhumation pour des cas liés à des circonstances particulières. » dans le nouveau règlement sous **Art. 22 Durée d'inhumation et de dépôt des cendres** sous le **point 4.**

Merci. »

Monsieur Eliot Savoy prend note et pense que les remarques sont pertinentes.

Monsieur Dick Perroud intervient pour corroborer les dires de Monsieur Robert Savoy et pense qu'effectivement, 20 ans c'est court, et que bon nombre de familles ont de la peine à faire le deuil de la disparition d'une tombe. Il est vrai aussi qu'il y a aussi des familles qui sont contentes d'arriver au bout des 20 ans au vu de la lourdeur de l'entretien d'une tombe. Il pense donc qu'il faut de la souplesse et de l'humanité puisque les cimetières ne sont pas saturés.



Monsieur Laurent Menoud intervient et déclare avoir traité à chaque fois les cas particuliers. Les 2 cas cités par Monsieur Robert Savoy sont antérieurs à l'adaptation du règlement et comprend le côté fort des émotions qui est toujours présent. Il précise que pour la première situation la concession va jusqu'en 2057 et pour la 2^{ème} situation, le CC s'est engagé à ne pas désaffecter une tombe tant qu'elle est entretenue. La gestion d'un cimetière se veut cohérente par rapport à son « taux d'occupation ». La seule zone désaffectée l'a été pour permettre la construction du columbarium. Il tient à rassurer que dans la gestion du cimetière ces points sont particulièrement surveillés.

Monsieur Eliot Savoy continue la lecture rapide des articles des pages suivantes.

Comme il n'y a plus de questions, Mme la Présidente passe la parole à Monsieur Didier Sauteur.

6.2 Rapport de la commission financière

Monsieur Didier Sauteur, Président de la commission financière, donne son préavis favorable.

6.3 Approbation

Par vote à main levée, le règlement du cimetière et de la chapelle mortuaire est refusé à l'unanimité.

Mme la Présidente demande la votation quant aux propositions de Madame Sophie Deillon et Monsieur Robert Savoy. Par vote à main levée, les propositions d'adaptations sont acceptées à l'unanimité.

Monsieur Eliot Savoy remercie l'assemblée et indique qu'il transmettra les changements aux 2 communes partenaires afin qu'elles puissent aussi faire le nécessaire avant de le présenter à leur législatif.

7 Révision totale des statuts Réseau Santé et Social de la Veveyse

7.1 Présentation et discussion

Monsieur Renaud Gauderon se récuse.

Mme la Présidente donne la parole à Monsieur Eliot Savoy pour les explications.



Monsieur Eliot Savoy informe que l'assemblée des délégués avait déjà été sollicitée en mars 2020 pour une révision totale de ses statuts. Une première votation visant l'intégration des homes et la restructuration de la gouvernance avait été acceptée par les délégués et les législatifs des communes de la Veveyse. Il avait été alors décidé de ne pas appliquer le plan comptable MCH2 afin de pouvoir mettre en application les révisions et l'intégration des homes au 1^{er} janvier 2021. Une révision complète permet une meilleure lisibilité des statuts puisqu'en cas de révision partielle, toutes les modifications devraient être mentionnées à la fin des statuts.

L'Assemblée des délégués a accepté les modifications à l'unanimité lors de sa séance du 1^{er} septembre 2021 à Remaufens.

Il passe en revue les modifications qui ont été faites. Il demande s'il y a des questions. Comme il n'y en a pas, Mme la Présidente donne la parole à Monsieur Sauteur.

7.2 Rapport de la commission financière

Monsieur Didier Sauteur, Président de la commission financière, donne son préavis favorable puisque ces modifications n'ont aucun impact financier.

7.3 Approbation

Par vote à main levée, la révision totale des statuts du Réseau Santé et Social de la Veveyse est acceptée à l'unanimité.

Monsieur Eliot Savoy remercie les membres pour la confiance témoignée.

Monsieur Renaud Gauderon revient dans la salle.

8 Communications du Conseil communal

Mme la Présidente donne la parole à Madame Rahel Preisig pour la communication concernant les démarches en cours pour le désenchevêtrement.

« Lors de la séance du CG du 29.6.21, Monsieur Yves Savoy a demandé au nom d'ECD un état des lieux de la propriété des infrastructures et des terrains sis sur le site du CO.

Contexte

Il y a quelques années déjà, un groupe de travail a été formé par la commune de Châtel-st-Denis et le CO afin de clarifier la situation des bâtiments utilisés par le CO en matière de propriété, de financement et de gestion. Depuis 2018, la commune d'Attalens est intervenue à plusieurs reprises dans le cadre du CO et a relevé l'importance de ce projet de désenchevêtrement. Suite à l'intervention de l'ECD lors de la dernière séance, la commune a relancé le comité du CO pour savoir où ils en sont. Le comité a répondu que le projet de



désenchevêtrement était momentanément suspendu dans l'attente du résultat de l'étude effectuée par un architecte afin de définir les besoins d'agrandissement du CO. Comme vous le comprenez, nous ne sommes actuellement pas en mesure de vous fournir l'état des lieux demandé. Nous allons toutefois continuer à insister et à les relancer car nous considérons comme vous que ce projet de désenchevêtrement est important et indispensable pour les futurs investissements du CO. »

Mme la Présidente donne la parole à Madame Françoise Jolivet pour lecture de l'information mise en consultation par ACV.

« L'Association des Communes de la Veveyse met en consultation le programme d'aménagement régional, volet stratégique du plan directeur régional de la Veveyse. La consultation se tient du 10 septembre au 10 décembre 2021.

Une séance d'information publique aura lieu le 18 novembre, à 20h à la Halle Triple à Châtel-st-Denis.

Le dossier du programme d'aménagement régional est à disposition au bureau communal et sur le site <http://acv-fr.ch/>.

La commission de l'aménagement en parlera également lors de sa séance de début novembre. »

Monsieur Robert Savoy demande qui approuvera ce PDR. Monsieur Menoud dit que ce sera l'exécutif mais surtout l'ACV.

Monsieur Robert Savoy demande si les habitants pourront faire des remarques, s'ils en ont, en écrivant à la commission de l'aménagement.

Monsieur Menoud explique que c'est assez technique et qu'il s'agit du PAR (programme d'aménagement régional) qui est la première étape du processus global qui est le PDR. Le PAR se veut plutôt stratégique ; on y retrouve le trèfle à 4 qui comprend différents éléments liés aux activités ou au tourisme. Oui, il faut remonter les éléments au sein de la commission d'aménagement ou au service technique.

Monsieur Robert Savoy intervient pour rappeler qu'il s'agit d'une étape très importante pour la Commune. Madame Jolivet approuve et explique qu'il y a un formulaire sur le site pour noter des questions ou des commentaires. Elle relève que la commune doit refaire son PAL et qu'il devra se calquer sur le PDR et le PDCant, d'où l'importance que tout soit bien lié et en adéquation.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Laurent Menoud pour l'information sur le programme de législature.



« Nature & Proximité exprime la proximité physique du village d'Attalens à la nature et l'objectif de la Commune d'être à l'écoute et proche de chaque citoyenne et citoyen. La gestion du territoire se veut durable et cohérente.

Axes pour la prochaine législature :

- *Collaborations intercommunales et partenariats public/privé*
- *Infrastructures adaptées, proches et accessibles*
- *Patrimoine communal intégrant services et vie villageoise*
- *Mobilité intégrée*
- *Liens intergénérationnels »*

Mme la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre-Alain Perroud car il a une information de dernière minute. La déchetterie d'Attalens va participer au tournage de l'émission « Bon Débarras » à fin octobre 2021. Les résultats seront visibles en mai 2022.

9 Divers

Madame la Présidente souhaite un joyeux anniversaire à Monsieur Philippe Alibert.

Monsieur Robert Savoy prend la parole concernant le Bataillon Sud, les sapeurs-pompiers et ce qui a pu être lu dans la presse. Il affirme savoir en quoi cela consiste, mais pense que le CG n'est pas bien informé à ce sujet et souhaiterait avoir une information sur ce sujet de la part du CC.

Madame Jolivet répond qu'une séance s'est tenue avec le trois Préfets avec une décision qui a été prise pour une région du Sud ; au niveau de la CIF il a été demandé quelle sera la suite afin de pouvoir épauler et se battre pour que la Veveyse soit représentée au mieux dans les décisions, pas uniquement opérationnelles, mais surtout politiques. La CIF a ou va envoyer un courrier et le retour d'informations sera rendu au CG dès que possible. Elle informe que la caserne de Granges sera maintenue.

Monsieur Menoud informe qu'il y a une commission qui s'appelle LDIS, en lien avec la Loi sur la défense incendie et de secours. La décision à venir dépend du Conseil d'état et sera prise d'ici la fin de l'année.

Monsieur Christian Nessensohn demande ce qui va se passer pour le caravanning.

Monsieur Eliot Savoy explique que la SDA ne souhaite plus s'occuper de la gestion du caravanning. Le CC est en réflexion concernant cette gestion qui tient compte du niveau actuel du caravanning, tant au niveau technique qu'au niveau occupation, à savoir que cela dépendra aussi du PAL qui reste encore inconnu et qui pourrait influencer les décisions futures, ainsi que des besoins de la commune et de ses habitants. Il indique également une volonté de pérenniser les décisions futures afin que tout se passe au mieux. Il n'est donc actuellement pas possible de communiquer une décision puisque celle-ci n'a pas encore été prise.



Monsieur Roland Besse, faisant référence aux divers vols de données qui ont eu lieu ces derniers temps où des informations sur les citoyens, citoyennes de ces communes piratées se sont retrouvées sur le darknet avec demande de rançon, il demande qui est la personne responsable de la protection des données des administrés et sous quel dicastère. Il souhaite savoir si une évaluation de la robustesse du réseau informatique a eu lieu récemment.

Monsieur Laurent Menoud prend la parole sur ce sujet pour expliquer que le sujet est d'actualité et que c'est sur le CC et plus précisément sur sa personne, en tant que chef du dicastère de l'administration ainsi que de l'administrateur que cela repose. Monsieur l'Administrateur, en arrivant dans la commune a déjà déclenché une réflexion à ce sujet ; un audit sur la sécurité informatique est en cours ; à sa connaissance il n'y a pas de faille, mais il faut évidemment rester très vigilant dans la protection des données. La voie la plus courante étant par e-mail, une recommandation a encore été faite aux employés dernièrement.

Monsieur Roland Besse souhaiterait être au courant des résultats des démarches en cours.

Monsieur Roland Besse relève le fait que les 50 km/h, précédemment limités à 60 km/h sur la route de Granges, entre le centre du village et la déchetterie est souvent dépassée par les utilisateurs-trices, tant par les habitants, par les GFM que les véhicules de la voirie etc. selon les riverains de cette partie de route. Il demande si le CC va entreprendre des démarches, et si oui, quoi et quand. Il souhaite aussi savoir si le CC encourage les riverains à entreprendre des actions, si oui lesquelles, auprès de la police, du Canton ou autre.

Monsieur Eliot Savoy explique que le respect de la sécurité des habitants est pris très à cœur par le CC. Tous les trimestres il y a une rencontre avec la police de proximité qui fait un retour notamment sur les contrôles de vitesse qui sont faits sur l'entier du district. La police a également constaté des soucis de comportement, par forcément sur la route de Granges, mais sur l'axe Attalens – Châtel-st-Denis où les contrôles et présences policières devraient s'intensifier ces prochains mois. Il rappelle que l'exécutif communal possède des radars pédagogiques et va s'enquérir de savoir s'il est possible d'en faire usage sur une route cantonale. Si c'est le cas cela a généralement un effet assez dissuasif et cela permet de tirer des statistiques quant à savoir si réellement les mesures sont dépassées et en avertir ensuite la police cantonale pour des mesures de préventions voire de répression.

Monsieur Roland Besse demande si au sein de la commune il a été entrepris une analyse au sujet de l'égalité femmes-hommes de ses employés-ées, si non, est-ce que le CC pense le faire et si oui, savoir si des ajustements ont été opérés.

Monsieur Laurent Menoud explique avoir reçu des recommandations de l'état pour faire des analyses au sein de la commune. Cela n'a pas encore été fait mais ce sujet sera repris dans le cadre de la commission administrative. Il n'y a pas eu d'ajustement, l'analyse n'ayant pas encore été faite. Il affirme toutefois avoir une vision globale des places, des fonctions du personnel et que chaque engagement se fait dans le principe des échelles salariales et des échelles au niveau hiérarchique.



Monsieur Roland Besse demande si, au vu de la météo de ces derniers mois, que ce soit sur le plan régional, Suisse ou international, et au vu de l'urgence climatique mis en évidence par l'ensemble des scientifiques et la plupart des partis politiques nationaux et cantonaux, le CC envisage l'insertion d'une intention concernant un plan climat communal au sein de son programme de législature. Il souligne que cette préoccupation ne peut être que transversale et devrait concerner l'ensemble des dicastères.

Monsieur Philippe Alibert répond qu'il existe un plan climatique cantonal qui va mettre en œuvre bon nombre d'actions. Au niveau de la commune, le développement durable est un élément moteur. Une réflexion est menée par le CC afin de pouvoir atteindre tous les éléments gérés par la commune. Le développement durable c'est aussi la mobilité, des actions citoyennes à différents niveaux.

Comme il n'y a pas d'autres divers, Madame la Présidente, invite l'assemblée à venir partager le verre de l'amitié sur la terrasse de l'Hôtel de l'Ange.

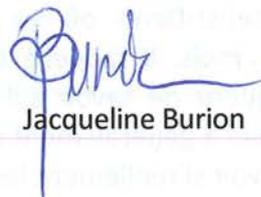
La séance est levée à 20h59.

Le Bureau du Conseil Général :

La Présidente


Maude Landry

La Secrétaire


Jacqueline Burion